



47000 AGEN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°2 du mardi 27 novembre 2012

Sont présents : 21 membres du CA sur 24, quorum atteint. (voir annexe 1)

Sont excusés : M. CHOLLET, Mme KHERKHACH, M. DUPEYRON, représentants des collectivités territoriales, et M. BAZAT, représentant des personnels ATOSS.

M. DUPRADEAU, Principal, Président du CA, ouvre la séance à 17 h 30.

M. RAYMOND, gestionnaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Après un tour de table de présentations, l'ordre du jour est ainsi adopté :

- 1- Approbation du Procès Verbal du CA n°1 du 27 septembre 2012
- 2- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 3- Installation des nouveaux membres et des différentes commissions
- 4- Contrat d'objectifs
- 5- Barème des fonds sociaux 2013
- 6- Contrats, marchés et conventions
- 7- Budget 2013
- 8- Plan d'amortissement
- 9- DBM, prélèvement sur fonds de réserve
- 10- LOLF, financement complémentaire
- 11- Questions diverses à la demande de la FCPE :
  - a) L'élection au Conseil Général des Jeunes
  - b) La protection des élèves des intempéries
  - c) La place du puni en salle de permanence

### **1 – Approbation du PV de la séance n°1 du 27 septembre 2012**

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### **2 – Règlement intérieur du CA**

Un représentant des personnels enseignants demande l'ajout d'un article 4bis formulé comme suit :

« Toute question non prévue à l'ordre du jour et non inscrite aux questions diverses devra faire l'objet d'un vote en début de séance pour être traitée. »

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi modifié est adopté à l'unanimité (voir annexe 2).

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **3 – Installation des nouveaux membres et composition des commissions**

Après délibération, les compositions de la Commission permanente, du Conseil de discipline, de la Commission éducative, du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et du Conseil pédagogique sont adoptées successivement et à l'unanimité (voir annexes 3a, 3b, 3c, 3d et 3e).

#### **4 – Contrat d’objectifs**

Dans un premier temps, M. le Principal rappelle le principe de contractualisation des EPLE, inscrit dans la loi d’orientation de 2005 et les difficultés de sa mise en œuvre. Il évoque ensuite la nécessaire inscription du contrat dans le projet d’établissement et le projet académique. Puis il développe les objectifs retenus, tels qu’ils ont été débattus en conseil pédagogique le 23 octobre dernier. Ils tendent tous vers un même but : une meilleure prise en compte de la diversité et des difficultés scolaires que rencontre un nombre croissant de nos élèves (voir annexe 4). Les représentants FSU des professeurs indiquent leur opposition au contrat d’objectif qui « institue un pilotage par la performance et induit une concurrence entre établissements ». Ils dénoncent « un contrat passé avec une institution qui ne donne pas les moyens d’atteindre les objectifs fixés, notamment en matière de remédiation ». Les représentants FCPE regrettent une certaine remise en cause du travail accompli au quotidien par les professeurs. Un représentant FSU demande un vote à bulletin secret. Le contrat d’objectif est rejeté :

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	<b>6</b>
<b>Contre</b>	<b>12</b>
<b>Abstentions</b>	<b>3</b>

#### **5 – Barème des fonds sociaux**

M. le Principal évoque la nécessité de définir des critères de répartition des fonds sociaux entre les bénéficiaires, puis M. Gestionnaire présente la proposition d’aide qui sera accordée aux familles en fonction d’un quotient familial attribué suivant une grille détaillée (voir annexe 5). La proposition est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

#### **6 – Contrats, marchés et conventions**

M. le Gestionnaire développe les compétences du Conseil d’Administration. Il s’agit ici des contrats et conventions que M. le Principal sera amené à signer et pour lesquels il sollicite l’autorisation des membres du Conseil (voir annexe 6). Pour répondre à plusieurs interventions concernant la conclusion de marchés, M. le Gestionnaire précise que l’EPCP (état prévisionnel des commandes publiques) est supprimé et remplacé par une autorisation plus générale de conclure des marchés. La proposition dans son ensemble est ensuite soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>6</b>

#### **7 – Budget 2013**

En préambule, M. le Principal rappelle les principes d’un budget prévisionnel et évoque la RCBC (réforme du cadre budgétaire et comptable) mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013 qu’il faut rapprocher de la LOLF (loi organique sur la loi de finance) de 2006 dans son fonctionnement et ses finalités. Il souligne la nécessité pour chaque établissement scolaire de piloter son projet d’établissement et de rendre compte aux autorités de tutelle de l’utilisation des crédits alloués.

*Départ d’un représentant des personnels enseignants.*

Puis, M. le Gestionnaire présente le projet de budget du collège pour l'année civile 2013, il présente et commente un document détaillé qui gagne en lisibilité (voir annexe 7) et répond aux questions qui lui sont posées. La proposition de budget est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	<b>16</b>
<b>Contre</b>	<b>2</b>
<b>Abstentions</b>	<b>2</b>

### **8 – Plan d'amortissement**

M. le Gestionnaire sollicite l'accord des membres du Conseil d'administration sur la durée d'immobilisation des biens mobiliers (voir annexe 8). La proposition est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **9 – Prélèvement sur fonds de réserve**

Afin de couvrir les dépenses liées à la consommation énergétique de l'hiver dernier et à une importante fuite d'eau, M. le Gestionnaire sollicite l'autorisation de procéder à un prélèvement sur fonds de réserve du service général d'un montant total de 5000,00 € (voir annexe 9). La demande est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **10 – Notification complémentaire**

Le collège a fait l'objet d'un financement complémentaire (crédits LOLF) accordé pour l'année 2012/13 d'un montant de 358,00 € (voir annexe 10). M. le Gestionnaire propose de l'affecter au renouvellement des manuels scolaires. La proposition est soumise au vote et adoptée.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

### **11 - Questions diverses à l'initiative des délégués de parents FCPE**

a) Concernant l'élection du Conseiller général des jeunes, Mme la CPE précise que l'élection qui doit se dérouler entre le 8 octobre et le 7 décembre aura lieu le vendredi 30 novembre. Trois élèves se sont portés candidats et ont rédigé leur profession de foi. La conférence des délégués se réunira à 13 heures et procédera au vote. Mme la Présidente de la FCPE regrette que le vote ne concerne que les délégués et non tous les élèves. Mme la CPE précise qu'elle a fait ce choix en accord avec le Conseil général et au regard de la légitimité des délégués élus.

b) Les intempéries nous amènent à prendre des décisions ponctuelles afin d'éviter que les élèves prennent froid ou se mouillent en attendant dans la cour, la configuration des lieux (absence de péau) ne leur permettant pas de se mettre à l'abri. Mme la CPE et M. le

Principal assurent les parents d'élèves que les élèves sont systématiquement invités par mauvais temps à pénétrer dans les bâtiments et à attendre leur professeur devant leur salle de cours.

c) Concernant l'affichette « table du puni » un temps apposée dans la salle de permanence, Mme la CPE précise qu'elle l'a été à la demande des élèves. Elle a été enlevée par la suite, mais la place réservée à tel élève nécessitant une attention particulière est maintenue. Elle souligne qu'il ne s'agissait en aucune manière de vouloir humilier l'élève aux yeux des autres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal lève la séance à 20 h 20.

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration